



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fibromyalgie

Question écrite n° 48512

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation précaire dans laquelle se trouvent les personnes atteintes de fibromyalgie ou syndrome polyalgique idiopathique diffus. Compte tenu du nombre croissant des personnes concernées par cette maladie, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir s'il envisage d'inscrire cette maladie sur la liste des affections de longue durée permettant une prise en charge au taux de 100 %. En effet, cette inscription semble vraiment justifiée compte tenu des caractéristiques de la fibromyalgie.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48512

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 781